



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fromages

Question écrite n° 76080

## Texte de la question

M. Étienne Blanc appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les inquiétudes des syndicats interprofessionnels de fromage de montagne relatives à la juxtaposition des dénominations montagne et AOC sur l'étiquette d'un même produit dans le cadre du projet de loi relatif au développement des territoires ruraux. En effet, la démarche montagne ne doit pas venir affaiblir les signes de qualité existants et déjà reconnus grâce au label AOC. Depuis de nombreuses années les AOC ont démontré leur efficacité économique et permis d'ancrer des filières dynamiques en montagne. En conséquence il lui demande de bien vouloir lui indiquer au nom de la très large majorité du secteur laitier français, y compris les AOC de montagne, que la non-juxtaposition de l'AOC et de la dénomination montagne sur les étiquettes soit maintenue comme c'est déjà le cas pour les vins.

## Texte de la réponse

La possibilité d'une juxtaposition des termes « Appellation d'origine contrôlée » (AOC) et « Montagne » sur l'étiquetage des produits bénéficiant d'une AOC a fait l'objet d'intenses débats lors de l'examen par le Parlement du projet de loi d'orientation agricole. La solution retenue par la commission mixte paritaire, lors de sa réunion du 8 décembre 2005, finalement adoptée lors du vote du 22 décembre 2005, correspond à un équilibre entre les différentes thèses en présence. En effet, d'une part, ce cumul ne pourra intervenir que pour les seules AOC dont l'aire de production est intégralement située en zone de montagne ; d'autre part, l'autorité administrative compétente ne pourra autoriser la mention « Montagne » que sur proposition de l'organisme professionnel assurant la défense et la gestion de l'AOC concernée. Si le cumul des deux mentions est ainsi rendu possible, il ne pourra se faire que dans un cadre limité de façon à prendre en considération les inquiétudes exprimées.

## Données clés

**Auteur :** [M. Étienne Blanc](#)

**Circonscription :** Ain (3<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 76080

**Rubrique :** Agroalimentaire

**Ministère interrogé :** agriculture et pêche

**Ministère attributaire :** agriculture et pêche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 octobre 2005, page 9621

**Réponse publiée le :** 31 janvier 2006, page 934